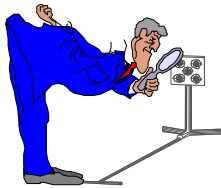




**FFESSM**

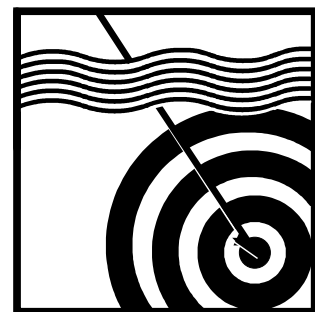
---

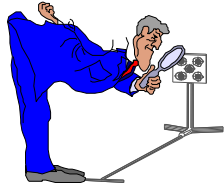
# TIR SUR CIBLE SUBAQUATIQUE



*Collège des Juges Fédéraux*

## **LE JUGE FEDERAL DE TIR SUR CIBLE SUAQUATIQUE**





# Juges Fédéraux TSC

## Organisation générale

- Les sessions de formations initiales de Juges sont organisées à l'échelon de la Commission Régionale sous la responsabilité d'un juge 2ème degré.
- Ces formations doivent être enregistrées auprès du responsable des juges et de la Commission Nationale de Tir sur Cible pour diffusion sur les outils de communication.

## 1. CONDITIONS DE CANDIDATURE AU TITRE DES JUGES FEDERAUX

Le candidat devra :

- En faire la demande auprès du Président de la Commission Régionale qui informera le Responsable du Collège des Juges,
- Être licencié de la FFESSM,
- Être âgé de 16 ans révolus.

**Tout titulaire d'un titre de Juge Fédéral, pourra prétendre de le conserver, tant qu'il sera en mesure de justifier d'au moins une action d'arbitrage dans les 2 ans, sinon il devra suivre un nouveau stage d'arbitrage.**

- Etre titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité,
- Etre âgé de 16 ans révolus à la date de la formation initiale JF1, et avoir une autorisation du responsable légal,
- Etre âgé de 18 ans pour JF2,
- Avoir rempli la feuille d'inscription et s'être acquitté des frais de formation éventuels,
- Etre en possession d'un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication conforme aux recommandations de la Commission Médicale liés à la pratique du Tir sur Cible.

## 2. ATTRIBUTION DU TITRE DE JUGE FEDERAL 1°

### 2.1 CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Avoir suivi intégralement un stage d'arbitrage de tir sur cible subaquatique inscrit au calendrier national. Délivrance du Carnet d'Arbitrage, à la fin du stage, par le responsable du stage initial.
- Avoir occupé au moins 3 postes différents de juge (Contrôle des arbalètes - Juge chrono/pas de tir - Juge aux impacts) dans plusieurs compétitions.

**Postes** : Contrôle des arbalètes - Juge Chronométrateur - Juge au pas de tir - Juge aux impacts - Saisie informatique - Directeur de compétition (Facultative)

**Restrictions** :

- Juge chronométrateur : ne peut pas être validé sur la précision, peut être groupé au juge au pas de tir.
- Juge aux impacts : ne peut pas être validé sur le Super Biathlon.

La validation se fait sur une épreuve complète (toutes les séries) en dehors de l'épreuve de relais.

- Avoir répondu aux conditions de validation des connaissances.
- Le titre **de Juge Fédéral 1° de Tir sur Cible Subaquatique**, est proposé par la Commission Régionale de T/C, validé par **le Responsable du** Collège des Juges Fédéraux 2° et entériné par la Commission Nationale de Tir sur Cible.

## **2.2 VALIDATION DES CONNAISSANCES**

### **2.2.1 EPREUVES THEORIQUES (coefficient 3)**

Le candidat devra être capable :

- D'expliquer clairement, ce qu'est une épreuve de précision, de biathlon, de super-biathlon et de relais subaquatique,
- De préciser les différents points du règlement, régissant les différentes épreuves,
- De préciser ce que sont les zones : d'échauffement, de réarmement et de tir,
- D'indiquer les consignes de sécurité à tenir, lors du maniement de l'arbalète et, en fonction de l'évolution des personnes,
- De restituer les consignes à tenir en cas d'accident.

### **2.2.2 EPREUVES PRATIQUES (coefficient 5)**

Le candidat devra être capable :

- De contrôler une arbalète,
- De chronométrer avec précision une épreuve de Biathlon ou de Super Biathlon,
- De satisfaire aux fonctions de juge au pas de tir,
- De piger des cibles d'une série.

Durant la durée des épreuves, le candidat devra faire la preuve de son souci permanent, de veiller à la sécurité autour du bassin ainsi que dans l'eau.

### **2.2.3 CONNAISSANCE DU MATERIEL (coefficient 2)**

Le candidat devra être capable :

- De décrire le matériel collectif,
- De décrire le matériel individuel,
- De déceler les points sensibles en matière de sécurité, sur une arbalète.

## 2.3 PREROGATIVES

- Cadre Fédéral.
- Veille à ce que les consignes de sécurité soient respectées sinon le signale au directeur de compétition.
- Fait respecter les règlements en vigueur.
- Relève les performances des compétiteurs.
- Participe au bon déroulement des compétitions.

## 2.4 COMPOSITION DU JURY

Le jury sera présidé par le Président de la Commission Régionale de Tir sur Cible ou de son représentant, il sera composé d'au moins un Juge Fédéral 2° et d'un ou de plusieurs Juges Fédéraux 1°.

## **3. ATTRIBUTION DU TITRE de JUGE FEDERAL 2°**

### 3.1 CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Posséder le diplôme de Juge Fédéral 1°.
- Avoir occupé tous les différents postes de juge : Contrôle des arbalètes - Juge chrono/pas de tir - Juge aux impacts, dans plusieurs compétitions avec 1 poste max validé (hormis le contrôle des arbalètes) notés sur le carnet d'arbitrage.
- Avoir co-animé une formation de Juges, inscrite au calendrier national (avec avis favorable d'un JF2).
- Avoir organisé l'arbitrage d'une compétition, inscrite au calendrier national (avec avis favorable du responsable du stage).
- Avoir participé à l'arbitrage d'un championnat de France (avec avis favorable).
- Le titre **de Juge Fédéral 2° de Tir sur Cible Subaquatique** est proposé par la Commission Régionale de T/C, validé par le Collège des Juges Fédéraux 2° et entériné par la Commission Nationale de Tir sur Cible.

### 3.2 PREROGATIVES

- Cadre fédéral.
- Veille à ce que les consignes de sécurité soient respectées sinon le signale au directeur de compétitions.
- Fait respecter les règlements en vigueur.
- Relève les performances des compétiteurs.
- Veille en tout point au bon déroulement des compétitions.
- Anime les formations de juges, inscrites au calendrier national.
- Peut intégrer le Collège des Juges.